Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/1987

30.9.2025

DÉCISION (PESC) 2025/1987 DU CONSEIL

du 29 septembre 2025

modifiant la décision (PESC) 2023/963 portant nomination du représentant spécial de l'Union européenne pour la région du Golfe

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 33, en liaison avec l'article 31, paragraphe 2,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 15 mai 2023, le Conseil est convenu de nommer un représentant spécial de l'Union européenne pour la région du Golfe.

(2) Le 15 mai 2023, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/963 [1] portant nomination de M. Luigi DI MAIO en tant que représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour la région du Golfe pour la période allant du 1er juin 2023 au 28 février 2025.

(3) Le montant de référence financière pour cette période devrait être actualisé.

(4) Il y a lieu de modifier la décision (PESC) 2023/963 en conséquence.

(5) Le RSUE exécutera son mandat dans le contexte d'une situation susceptible de se détériorer et de compromettre la réalisation des objectifs de l'action extérieure de l'Union énoncés à l'article 21 du traité,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 5, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2023/963, le premier alinéa est remplacé par le texte suivant:

«1. Le montant de référence financière destiné à couvrir les dépenses liées au mandat du RSUE pendant la période allant du 1er juin 2023 au 28 février 2025 est de 1 997 000 EUR.».

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 29 septembre 2025.

Par le Conseil

Le président

M. BØDSKOV

[1] Décision (PESC) 2023/963 du Conseil du 15 mai 2023 portant nomination du représentant spécial de l'Union européenne pour la région du Golfe (JO L 129 du 16.5.2023, p. 12, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/963/oj).